

Initiative pour les familles

Déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants

L'initiative pour les familles a les objectifs suivants:

- allègements fiscaux pour toutes les familles avec enfants
- pas de discrimination des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants
- libre choix et responsabilité individuelle des familles dans l'éducation des enfants
- non à l'étatisation des familles avec enfants
- non à la mise sous tutelle des parents



INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE „INITIATIVE POUR LES FAMILLES: DÉDUCTIONS FISCALES AUSSI POUR LES PARENTS QUI GARDENT EUX-MÊMES LEURS ENFANTS“.
Publiée dans la Feuille fédérale le 26 janvier 2010. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que

la constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit:

Art. 129, al. 4 (nouveau)

⁴ Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

N° postal: _____ Commune politique: _____ Canton: _____

N°	Nom, Prénom (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

A renvoyer complètement ou partiellement rempli à l'adresse suivante: Comité Initiative pour les familles, case postale 23, 8416 Flaach Plus d'informations ou commande/téléchargement de listes de signatures: www.initiative-familles.ch

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Adrian Amstutz**, conseiller national, Feldenstrasse 11, 3655 Sigriswil, BE; **Dominique Baettig**, conseiller national, Rue des Voignous 15, 2800 Delémont, JU; **Christoph Blocher**, anc. conseiller fédéral, Wängirain 53, 8704 Herrliberg, ZH; **Andreas Brännimann**, conseiller national, Hühnerhubelstrasse 73, 3123 Belp, BE; **Thomas de Courten**, député, Alteselweg 294, 4497 Rünenberg, BL; **Gilberte Demont**, présidente UDC du canton de Fribourg, Beaulieu 63, 3280 Morat, FR; **Valérie Favre Accola**, secrétaire UDC Grisons, Obere Albertstrasse 3, 7270 Davos, GR; **Sylvia Flückiger**, conseillère nationale, Badweg 4, 5040 Schöftland, AG; **Oskar Freysinger**, conseiller national, ch. de Crettamalerie, 1965 Savièse, VS; **Andrea Geissbühler**, conseillère nationale, Thalmarktweg 4, 3037 Herrenschandlen, BE; **Hannes Germann**, conseiller aux Etats, Büzistrasse 5, 8236 Opfershofen, SH; **Alice Glauser**, conseillère nationale, Sur la Ville 5, 1443 Champvent, VD; **Jean-Pierre Grin**, conseiller national, ch. de Prayeux 9, 1405 Pomy, VD; **Alexander Gröflin**, député, Nonnenweg 2, 4055 Basel, BS; **Rita Gygax**, présidente Femmes UDC Suisse, Kappelenring 30A, 3032 Hinterkappelen, BE; **Jasmin Hutter**, anc. conseillère nationale, Rietstrasse 468, 9453 Eichberg, SG; **This Jenny**, conseiller aux Etats, Centro 6, 8754 Netstal, GL; **Stefan Kölliker**, conseiller d'Etat, Büntstrasse 12, 9552 Bronschhofen, SG; **Josef Kunz**, conseiller national, Schiössli, 6022 Grosswangen, LU; **Walter Odermatt**, député, Milchbrunnen, 6370 Stans, NW; **Sarah Rosselet**, St-Gervais 29, 2108 Couvet, NE; **Marcel Scherer**, conseiller national, Stadelmatt 11, 6331 Hünenberg, ZG; **Petra Simmen**, députée, Waldgimatte 4, 6460 Altdorf, UR; **Peter Spuhler**, conseiller national, Geissel 6, 8532 Weiningen, TG; **Judith Uebersax**, présidente UDC canton de Schwyz, Waldweg 5, 6417 Sattel, SZ; **Franziska von Ah-Kathriner**, juge cantonale, Rodeli, 6063 Stalden, OW; **Bruno Zuppiger**, conseiller national, Rebhaldenstrasse 10, 8340 Hinwil, ZH

Le comité d'initiative s'occupe d'obtenir l'attestation des signatures ci-dessous.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 26 juillet 2011

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Seau:

Lieu: _____

La/Le fonctionnaire compétent/e:

Date: _____

Fonction
officielle:

Signature
manuscrite:

